



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-75879>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-75879**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-69683

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Saint-Raphaël

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21830118200018

Ville : Saint-Raphaël

Code postal : 83700

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE D'OBJETS PUBLICITAIRES PERSONNALISABLES

Code CPV principal - Descripteur principal : 39294100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la fourniture, le marquage et la livraison d'objets publicitaires personnalisables pour la commune de Saint-Raphaël, destinés à promouvoir l'image de la ville et à être distribués lors d'évènements municipaux. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le montant de l'accord-cadre pour la période initiale : Montant annuel maximum du lot n°1 : 15 000 euro(s) H.T. Montant annuel maximum du lot n°2 : 35 000 euro(s) H.T. Montant annuel maximum du lot n°3 : 20 000 euro(s) H.T. Montant annuel maximum du lot n°4 : 30 000 euro(s) H.T. Ce montant sera identique pour la période de reconduction. L'accord cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à : 1 pour une durée d'un (1) an

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 16/07/2025 à 12h00, lire 31/07/2025 à 12h00
- Rubrique : Critères d'attribution :, Au lieu de énoncé dans le Rc, lire énoncé dans le Rc Rectificatif

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/07/2025